

**Modalités de sélection au
Jeux Méditerranéens à TARANTO – Italie
du 21 août au 3 septembre 2026**

CANDIDATURES

Les Jeux Méditerranéens 2026 concernent les sportives et les sportifs des séries ILCA 6, ILCA 7 et IQ Foil Hommes et Femmes.

Les sportives et sportifs désirant représenter la France lors de cette épreuve doivent faire acte de candidature auprès de la Fédération Française de Voile (FFVoile) **avant le 5 avril 2026 pour l'ensemble des séries**. Le formulaire de candidature en ligne est publié sur le site internet de la FFVoile (rubrique Haut Niveau et sur l'espace licencié) : [acte de candidature Jeux MED 2026](#)

Pour faire acte de candidature, les candidat(e)s doivent répondre aux critères d'âge, être de nationalité française, titulaires d'une licence club FFVoile et ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de la voile de compétition. Le nombre de participant(e)s par nation est fixé par le Comité International des Jeux Méditerranéens (CIJM) à deux sportifs, sportives par série.

MODALITES ET CRITERES DE SÉLECTIONS

La FFVoile prévoit un dispositif de sélection pour **les Jeux Méditerranéens 2026**.

Conformément à une décision du Bureau Exécutif de la FFVoile, le Directeur Technique National (DTN) est la seule personne compétente pour procéder à la désignation des représentant(e)s français(es) aux Jeux Méditerranéens 2026.

En tant que sélectionneur, le DTN pourra s'entourer de tous les expert(e)s de son choix (et notamment les Managers de l'Équipe de France et les entraîneurs nationaux de chaque série) pour l'aider dans son travail de sélection.

Le dispositif pour chaque série prévoit les modalités de sélection suivantes :

- Le DTN pourra s'appuyer sur :
 - o **Les résultats lors des épreuves internationales d'observation définies pour chaque série** cf. ci-dessous.
 - o Il est parfaitement entendu que le résultat à ces épreuves constitue un critère important de sélection mais que la décision du DTN peut reposer sur d'autres critères que le seul résultat à ces épreuves d'observation.

Le DTN pourra, s'il le souhaite, désigner une liste de sportif(s), sportive(s), équipage(s) remplaçant(es).

EPREUVES d'OBSERVATION

Les épreuves internationales et nationales d'observation pour les sportifs et les sportives pour la sélection aux Jeux Méditerranéens sont les suivantes :

- **ILCA 6 – ILCA 7, IQ Foil Homme :**
 - o SOF – Hyères/FRA du 18 au 25 avril 2026
- **IQ Foil Femme :**
 - o SOF – Hyères/FRA du 18 au 25 avril 2026
 - o Championnat du Monde Jeune U19 - La Ballena Alegria – Costa Brava – ESP – du 3 juillet au 10 juillet 2026

VALIDATION FINALE DES SELECTIONS

Pour établir la liste finale des sportives et sportifs sélectionné(e)s aux Jeux Méditerranéens 2026, **le DTN s'appuiera également sur le rang de la France** sur les épreuves internationales d'observation de l'année de référence 2026 et également de l'année 2025. **Le top 10 des nations est fortement attendu** sur ces épreuves définies ci-dessus.

Le DTN se réserve le droit de ne pas sélectionner de sportif.ve s'il estime que le niveau sportif ou les conditions de préparation sont insuffisants.

La liste des sélectionné(e)s et des remplaçant(e)s sera publiée sur le site internet de la FFVoile **au plus tard le mardi 14 juillet 2026.**

Chaque sportif et sportive sélectionné(e) devra être à jour de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) lorsqu'il ou elle y est soumis(e). Il est rappelé que c'est une obligation réglementaire. **Un sportif non à jour de sa SMR ne sera pas retenu dans la délégation FFVoile.**

Les sélectionné(e)s suivront un programme obligatoire de préparation spécifique à l'objectif des **Jeux Méditerranéens 2026.**

En cas de force majeure, de désistement, de blessure, d'incapacité de se préparer pour les Jeux Méditerranéens, d'infraction à la réglementation de la FFVoile, de manquement à l'éthique sportive ou de non-respect du programme de préparation fixé, le DTN pourra invalider la sélection du ou des sportifs et de la ou des sportives concerné(e)s et désigner un(e) ou plusieurs remplaçant(e)s selon les critères fixés.

Chaque sportif et sportive sélectionné(e) autorise la FFVoile à utiliser gracieusement son image et son nom sur tout support à des fins promotionnelles et/ ou publicitaires.

LITIGES ET INTERPRETATION

Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent document devra être, préalablement à tout recours, soumis à la FFVoile.